

**DÉCISION DEC2025\_40**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PIMMS**  
**MEDIATION YVELINES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12797 en date du 03 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour la mise en place d'une permanence hebdomadaire « Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives (PAND@) » menée par l'Association Pimms Médiation Yvelines dans les locaux mis à disposition par la Ville de Meulan-en-Yvelines, il est nécessaire de passer une convention de partenariat avec l'Association Pimms Médiation Yvelines,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

La signature d'une convention de partenariat avec l'Association Pimms Médiation Yvelines, définissant les conditions de déroulement de cette permanence et les obligations respectives de l'Association Pimms Médiation Yvelines et de la Ville de Meulan-en Yvelines.

**ARTICLE 2 :**

Cette permanence est assurée par l'Association Pimms Médiation Yvelines, à titre gratuit pour la Ville de Meulan-en-Yvelines en contrepartie de la mise à disposition d'un local.

**ARTICLE 3 :**

Cette permanence aura lieu le lundi de 14h00 à 17h00, à l'Espace Paradis.

**ARTICLE 4 :**

La convention de partenariat est valable du 28 avril 2025 au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 5 :**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**ARTICLE 6 :**

L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 14/05/25

Le Maire,

Président de la Communauté Urbaine GPS&O

Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU